



RAPPORT 2006 DU PRESIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Bernard Jeanjean, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, a confié au Comité d'Audit la réalisation des travaux préparatoires et des diligences nécessaires. Le Comité a rendu compte au Président de façon à préparer ce rapport.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1 – Organisation du Conseil d'administration et gouvernance

Le système de gestion, de contrôle et d'administration du Groupe Jeanjean repose sur les principaux organes de décisions et de management suivants :

Le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de Jeanjean SA est composé de dix membres, dont deux administrateurs indépendants.

Est considéré comme administrateur indépendant tout administrateur :

- qui n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années
- qui n'est pas salarié de la société ou de ses filiales
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

Composition du Conseil :

Bernard JEANJEAN , Président

Antoine LECCIA, Directeur Général

Jean-Michel ALLINGRI, Directeur Général Délégué

Hugues JEANJEAN (représentant de la Société d'Investissement d'Occitanie)
Brigitte JEANJEAN
Philippe JEANJEAN
Frédéric JEANJEAN
Raymond PLANTADE
Henri VALLAT
Bernard MALIGE

Il a pour objectif la validation de la stratégie, des points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et ses perspectives de développement.

En 2006, le Conseil d'administration de Jeanjean SA s'est réuni cinq fois. En dehors des arrêtés de comptes semestriels et annuels 2006, le Conseil a eu à se prononcer principalement sur :

- La fusion-absorption du Cep français par Jeanjean SA
- L'intégration fiscale des sociétés du Groupe Antoine Moueix
- La vente des anciens bâtiments du Cep Français
- Le lancement du programme de rachat d'actions approuvé par l'AGM du 16 juin 2006,
- les opérations de croissance externe sur Bordeaux
- les modalités d'application du programme d'attribution d'actions gratuites approuvé par l'assemblée du 10 mars 2006

Le conseil décide chaque année des rémunérations et avantages à accorder aux mandataires sociaux. Il peut pour cela s'appuyer sur les recommandations du Comité Stratégique.

Les Comités :

Ils sont chargés d'éclairer les décisions du Conseil et sont aujourd'hui constitués :

D'un comité stratégique

Il réunit les administrateurs du Groupe au moins une fois par trimestre et à pour vocation la validation de la stratégie et les orientations clés proposées par le Président et le Directeur Général. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil d'Administration le plan stratégique à trois

Le Comité Stratégique est également consulté et se prononce sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- Acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- Politique de rémunération et d'embauche des cadres de direction
- Validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe

- Orientation stratégique par filiales et régions
- Analyse et le suivi des résultats trimestriels et la validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

Le comité d'audit

Le Comité d'Audit, créé début 2004, est présidé par Bernard Malige. Il a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels de Jeanjean SA ainsi que les comptes consolidés.
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'année 2006, pour l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels.

Le comité d'évaluation des cadres de direction

Egalement créée en 2004, ce comité a pour objectifs l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

Le comité de direction Groupe

Réuni avec une fréquence mensuelle, il a d'abord pour vocation l'exercice concret par chaque direction :

- de sa responsabilité stratégique : contribution à la réflexion et à l'analyse dans le cadre de la définition et à la mise en œuvre de la stratégie générale et participation à des projets transversaux
- de sa responsabilité opérationnelle : analyse claire et concise du fonctionnement de son service au sein de l'entreprise, démarche d'amélioration et de développement, avancée des projets et des chantiers en cours,...

Il repose sur l'analyse mensuelle des données liées aux budgets et objectifs annuels validés par le comité stratégique (CA, marges, résultats, volumes, qualité, marques, trésorerie) et ceci société par société ainsi que pour chaque réseau de distribution.

Enfin le comité de direction est alimenté et relayé par le comité marketing, le comité d'exploitation, la revue de direction qualité, les bilans hebdomadaires qualité/coût et les chantiers et projets mis en place et managés par les direction de service ou des chefs de projets attirés.

2 – Système de management global

JEANJEAN-SA a été une des toutes premières sociétés de la filière viti-vinicole certifiée ISO 9002 et ce dès 1994.

Depuis, le Groupe JEANJEAN n'a cessé de développer son **SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE**, étendant celui-ci à toutes les activités de la maison mère dans la version ISO 9001:2000 (en 2003), mais aussi à ses filiales. C'est ainsi qu'OGIER-CAVES DES PAPES et COMOVAL ont été certifiées en 2002 et que toutes les autres filiales ont entrepris cette démarche.

Cette volonté définie dans la politique du Groupe s'inscrit dans une logique de **MAITRISE DES RISQUES**. C'est ainsi que le **SYSTEME DE MANAGEMENT** est devenu **GLOBAL** (SMG) en intégrant la **QUALITE** bien sûr, mais aussi la **SECURITE**, l'**ENVIRONNEMENT** et la **FINANCE**.

Le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN répond tout à fait à l'esprit de la nouvelle loi sur la sécurité financière qui demande une analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

De nombreuses dispositions sont d'ores et déjà en place permettant d'apporter une réelle garantie de maîtrise pour les activités clés du Groupe.

Citons à titre d'exemples les dispositions concernant :

1. les processus stratégiques et budgétaires.
 2. la gestion comptable et financière.
 3. la gestion du risque client.
 4. la gestion des litiges paiements.
 5. la gestion des investissements et désinvestissements.
 6. la sécurité des données informatiques.
 7. la gestion des stocks à tous les niveaux d'élaboration.
 8. la gestion sociale.
 9. la gestion des achats.
- etc...

Soulignons également que le **SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL** JEANJEAN intègre pour chaque collaborateur du Groupe une définition de fonction complète, véritable annexe au contrat de travail, assurant des relations basées sur la confiance et la transparence.

Avec l'arrivée de la Lois de Sécurité Financière, le Groupe se voit conforté dans sa démarche de maîtrise des risques.

Les principales actions engagées pour mieux répondre aux exigences de la LSF ont été :

- la création d'un Comité d'Audit présidé par un Administrateur indépendant.
- une analyse de risques macroscopique qui a permis de dégager les priorités de la démarche.
- une planification des priorités.

Parmi les actions planifiées, on retiendra les dispositions concernant :

- les opérations de croissance externe : évaluation, négociation, intégration avec homogénéisation des principales procédures, suivi rapproché.
- la gestion des filiales en phase avec la croissance externe du Groupe.
- les conditions de facturation intra-groupe.
- les risques clients.
- les risques fournisseurs et co-contractants.
- La sensibilisation au contrôle interne de l'ensemble des équipes.

3 - Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière:

3.1 – Organisation des services financiers

L'organisation des services comptables, gestion et finances au sein du Groupe repose sur:

- des pôles ou services comptables présents dans chaque grande région (Languedoc, Rhône, Sud-Ouest, Roussillon), chargés de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels
- une Direction Financière Groupe chargée du reporting comptable Groupe mensuel, de la mise en œuvre de la politique financière, de la communication financière
- l'adossement à un cabinet d'expertise comptable pour la révision des comptes et pour la réalisation des consolidés
- un service contrôle de gestion Groupe, réorganisé et doté de moyens supplémentaires en 2006 suite à la mise en œuvre de l'ERP, ce service se charge d'assurer l'intégrité et la conformité du modèle de gestion prioritairement dans les domaines de l'administration des ventes et des prix de revient
- un système d'information centralisé basé sur un progiciel financier (comptabilité et paye), interfacé pour les processus métiers clés au système de gestion.

3.2 Processus et procédures comptables et financières :

Les processus ainsi que les procédures sont regroupées dans le manuel de management qualité et décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par le Comité Stratégique, en relation avec les Directions Générales, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, ceci à un horizon de trois ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par le Comité Stratégique et approuvé par le Conseil.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par la Direction Générale, l'ensemble des prévisions est regroupé dans un document de synthèse remis aux directions.

Le budget est réalisé entre octobre et décembre. Un ou deux révisés sont réalisés en cours d'exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable et de gestion mensualisés pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables trimestriels sont définis dans un processus qui permet de préciser l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (expert comptable et commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux, régulièrement étalonné sur les arrêtés trimestriels et ainsi fiabilisé.

Le processus a été totalement redéfini suite à la migration sur l'ERP Millésia.

Les procédures relatives à la comptabilité-finance permettent de gérer les principaux risques identifiés, à savoir :

- le risque client : la procédure traduit clairement le choix fait par le Groupe de sécuriser totalement le compte client. Le principe de base repose sur une assurance client généralisée et par des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer toute saisie de commande dès

lors que l'encours total (comptable et commandes en cours) dépasse l'encours autorisé. Dans pareil cas, un mode de paiement sécurisé sera exigé ou, exceptionnellement, une dérogation sera validée par un responsable dûment.

La procédure client définit également l'organisation du recouvrement, adaptée aux différents circuits de distribution (Grandes et moyennes surfaces, traditionnel ou export).

- les investissements : la procédure d'investissement / désinvestissement garantit la conformité des investissements engagés par rapport au budget validé. Les demandes émanent des services, sont validées par le chef de service et nécessitent l'aval de la Direction Générale et de la Direction Financière.

3.3 Le système d'information:

L'année 2006 marque une étape importante avec la migration effective sur un ERP (Millésia), après 18 mois d'étude et de fonctionnement en mode projet.

Le démarrage s'est fait dans de bonnes conditions, sans points critiques majeurs ni blocages quelconques de nature à faire courir des risques au Groupe.

Après ce démarrage, a commencé une phase d'appropriation et d'adaptation soutenue par un pilotage et une assistance permettant l'optimisation et la montée en puissance de la couverture fonctionnelle.

Sur le plan opérationnel, les apports de l'ERP Millésia sont importants :

- unicité des bases de données (clients, articles, fournisseurs) pour une plus grande intégrité
- couverture fonctionnelle beaucoup plus importante que le précédent système, avec notamment une véritable gestion de production
- une traçabilité totale des flux métier

Les prochaines étapes visent à compléter la dimension contrôle interne associée au nouvel ERP, en renforçant l'adéquation gestion opérationnelle - contrôle interne, c'est-à-dire en s'assurant de la sécurité, de la fiabilité et de l'intégrité de l'ensemble des flux. Ces travaux seront dévolus à des groupes de travail impliquant l'ensemble des acteurs : systèmes d'information, contrôle de gestion, directions opérationnelles et direction financière.

3.2 L'environnement de contrôle

Le contrôle interne s'intègre dans un cadre plus global de Système de Management Qualité qui repose sur la certification Iso 9001 v2000 des entités du Groupe.

Une **revue de direction qualité** trimestrielle définit un cadre de travail et un plan d'actions sur de nombreux domaines, souvent transversaux, toujours orientés vers l'amélioration de nos processus et la minoration de nos risques.

Les **missions de contrôle interne** dans les filiales sont également généralisées, en France comme dans nos filiales étrangères.

Elles permettent de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe, d'appréhender les risques qui peuvent naître suite à l'évolution de l'environnement de la structure et d'améliorer les outils de gestion. Ces missions sont également l'occasion d'assurer une communication financière efficace au sein du Groupe.